



**COMMUNE
DE
VAUGRIGNEUSE**
(E s s o n n e)

Nos Réf : TB/CA n° 098/2024

Objet : Inondations

Monsieur François CHOLLEY
Président du Syndicat de l'Orge
19, rue de Saint Arnoult
91340 OLLAINVILLE

Vaugrigneuse, le 24 octobre 2024

Lettre recommandée avec Accusé de Réception
n° 1A 214 436 4942 7

Monsieur le Président,

Comme beaucoup de communes de la région, notre village a été fortement impacté par les précipitations abondantes de ces derniers jours.

Plusieurs phénomènes se sont produits :

- Le 26 septembre : ruissellement rue du Bois des Nots
- Le 9 Octobre : débordement de la Prédecelle (15 maisons impactées)
- Le 17 octobre : ruissellement rue du Bois des Nots et rue de la Fontaine, et débordement de la Prédecelle, une vingtaine de maisons touchées

Nous travaillons avec vos services et l'hydrologue du PNR sur les problèmes de ruissellement et avons discuter ce mardi 22 octobre des propositions de travaux exposées dans le rapport du PAPI de l'Orge.

Concernant le débordement de la Prédecelle, subsiste toujours la gestion des eaux transitant par le bassin du château de Vaugrigneuse. Et certains riverains situés impasse de la Fontaine aux sœurs et rue de l'Orme Gras nous demandent de trouver des solutions pour protéger leurs habitations de ces inondations répétitives.

Mais il existe un problème récurrent qui impacte systématiquement plusieurs maisons situées rue de l'Orme Gras et rue de la Prédecelle, au point le plus bas du village : la remontée des eaux usées dans les canalisations quand les précipitations sont un peu marquées, sans pour autant qu'une vigilance orange ait été déclenchée. Une simple belle averse suffit.

A chaque fois, nous appelons vos services pour vérifier la bonne marche des pompes de relevage situées rue de la Prédecelle. La réponse est toujours la même : les pompes de relevage fonctionnent, il faut attendre que le niveau baisse. A noter tout de même que l'armoire électrique gérant le fonctionnement de ces pompes a été changée le matin du 10 octobre.

Lors de l'évènement du 9 octobre dernier, dès le matin, nous étions alertés de la montée des eaux usées qui se déversaient dans les jardins, les sous-sols et rendaient alors inutilisables les sanitaires. Rien n'a pu être fait le jour même mais le lendemain vos services étaient là pour vidanger le circuit au niveau des pompes de relevage de la rue de la Prédecelle.

Nous avons pu, à cette occasion, discuter avec vos agents et constater que 2 arrivées d'eaux usées débouchent dans la cuve des pompes. Selon les plans de recollement des circuits sur le bourg, l'acheminement se fait de la façon suivante :

Un circuit recueille les EU de la rue des Préaux, et en passant sous la rivière, rejoint les pompes de relevage. Sur ce réseau, une trentaine de maisons sont collectées avec peu de nouvelles constructions.

Un circuit recueille les EU de tout le secteur du bourg situé au nord (rues Héroard, Bois des Nots, Maréchalerie,...) et à l'est (Orme gras), mais aussi une partie de la rue de la Fontaine, à partir du lotissement de la Besace. Ce réseau collecte les EU de nombreux pavillons dont plusieurs nouvelles constructions rue de l'Orme Gras, et surtout la totalité du lotissement de la Besace.

L'évacuation de ces EU se fait alors par pompage vers une canalisation rejoignant le réseau principal au niveau de la rue de Gloriette par la rue de la Prédécelle. Le diamètre de cette canalisation (80mm) en sortie de pompes est largement inférieur à celui des deux arrivées des EU(200mm), et, de ce fait, l'évacuation des eaux se fait très lentement, et le niveau stagne quand le réseau est saturé.

D'autre part, même quand le local des pompes est vide, on décèle l'arrivée d'eaux claires.

Plusieurs remarques :

Le réseau tel qu'il a été conçu à l'origine, en 1992, semble actuellement suffisant pour absorber, en temps normal, les EU de tous les nouveaux pavillons. Sachant que tous les logements ne sont pas encore construits sur le lotissement de la Besace, qu'une 2^{ème} tranche est prévue ainsi que plusieurs projets sur le bourg, le réseau supportera-t-il la collecte de ses futures habitations ?

Une vérification des branchements EU/EP a été effectuée l'an dernier sur une partie du bourg et un test à la fumée devait également être réalisé cette année. A-t-on détecté des dysfonctionnements et si oui, les problèmes ont-ils été résolus ?

Il est indispensable de repérer l'origine des eaux claires qui circulent en temps normal dans ce réseau et engorgent celui-ci en cas de pluies abondantes. Il faut absolument limiter leur impact sur la vidange des pompes de relevage. Nous demandons donc qu'une recherche soit faite pour détecter l'origine de ce phénomène.

En attendant, nous demandons la modification de l'évacuation des EU au niveau des pompes de relevage, en particulier l'élargissement du diamètre de la canalisation assurant la vidange, par les pompes de relevage, des EU acheminées ensuite par le réseau de la rue de la Prédécelle dont le diamètre de 80mm nous paraît largement insuffisant.

Enfin, si l'on peut comprendre que lors d'événements exceptionnels, les réseaux EU de fond de vallée soient engorgés, il n'est pas admissible qu'une simple averse un peu forte provoque la remontée de ces EU dans les canalisations, en particulier sur 2 habitations situées rue de l'Orme Gras. C'est souvent le dimanche soir que ces débordements ont lieu, résultat de l'afflux d'eaux claires aggravé par une pluie soutenue, et de la présence des habitants chez eux, utilisant de façon concomitante les évacuations d'eaux usées. Cette situation est plus qu'intolérable pour les propriétaires concernés. La réponse de vos services à ces usagers est de se munir, à leurs frais, de clapets antiretour. Le problème venant de la structure même du réseau, il semble évident que ces travaux doivent être pris en charge par le syndicat, quand bien même les travaux se situent sur des terrains privés.

Nous sommes à votre disposition pour vous exposer ces différentes problématiques sur le terrain. Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et en particulier au dernier point évoqué.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Thérèse BLANCHIER
Maire de Vaugrigneuse